COMMUNE DE SAULCY

Administration communale
2873 Saulcy
Tél. 032 433 41 30
E-mail : secretariat@saulcy.ch

www.saulcy.ch

Saulcy, le 31 mars 2026

Horaires vacances - bureau communal

Durant les vacances de Pâques, le bureau communal sera ouvert comme suit :

Semaine 15 : **Mardi 7 et jeudi 9 avril** de 8h30 à 11h30

Semaine 16 : **Mercredi 15 avril** de 8h30 à 11h30

Ramassage vieux fer

Une benne sera mise à disposition sur la place en dessus du cimetière, du **lundi 18 mai à partir de 11h00 au vendredi matin 22 mai 2024 jusqu'à 12h00.**

Un 2ème ramassage sera effectué dans le courant du mois d'octobre.

Nous vous demandons de faire en sorte que les alentours restent propres.

Accepté : ferraille, appareil électrique et électronique.

Recherche patrouilleurs scolaires à Glovelier

- Vous recherchez une petite occupation ?
- Vous aimez le contact avec les enfants ?
- Vous êtes flexible ?
- Vous souhaitez contribuer à la sécurité routière des écoliers ?

Alors cette activité est faite pour vous !

Les horaires seraient les suivants :
Tous les matins de 8h00 à 8h15 et de 11h45 à 12h10 et les après-midis des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h10 à 13h30 et de 15h05 à 15h25.

Entrée en fonction et rémunération : dès que possible et chaque heure est défrayée à CHF 25.-.

Si plusieurs personnes manifestent de l'intérêt, les plages horaires de l'activité peuvent être partagées entre elles.

Les personnes intéressées peuvent demander des renseignements à l'administration communale de Haute-Sorne ou s'annoncer par courriel à l'adresse info@haute-sorne.ch ou par téléphone au 032 427 08 40.

Obligation et nécessité de cotiser à l'AVS/AI/APG

Toute personne domiciliée en Suisse ou exerçant une activité lucrative est tenue de cotiser à l'AVS/AI/APG.
Cela concerne notamment :
- les bénéficiaires de rente anticipée
- les chômeurs en fin de droit
- les personnes en incapacité de travail de longue durée
- les étudiants
- les invalides

⚠️ Les personnes sans activité lucrative doivent s'annoncer auprès de leur agence AVS communale afin de régulariser leur situation.
À noter : des lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction de votre future rente.
L'agence communale AVS de Saulcy se tient à votre disposition pour tout renseignement et accompagnement dans vos démarches.

QUI DOIT COTISER ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les personnes en incapacité de travail de longue durée, les étudiants et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à l'agence communale AVS de leur commune de domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète.

Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint actif ne verse pas au moins CHF 1'060.00 de cotisations AVS/AI/APG par année.

Les étudiants-es doivent s'affilier auprès de la caisse de compensation du canton où se trouve le siège de l'établissement de formation.

Élection complémentaire par les urnes d'un(e) conseiller (ère) communal, le 14 juin 2026.

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Saulcy sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un(e) conseiller (ère) communal, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures : Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 20 avril à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote :
Lieu : Bureau communal, sur les Cras 5
Heures d'ouverture : le dimanche 14 juin 2026 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballotage éventuel : Dimanche 5 juillet 2026 aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 17 juin 2026 à 12h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Projet jardin- L'Envol

L'institution L'Envol à Tramelan lance prochainement son projet jardin avec un maraîchère/éducatrice.

Dans ce cadre, ils sont à la recherche d'outils oubliés au fond de vos granges ou de vos garages :

- → Grelinettes
- → Bêches
- → Griffes de jardin
- → Binettes
- → Karcher
- → Vieille dalle / gravier
- → Toile d'hivernage
- → Bâche anti-mauvaises herbes
- → Tiges / supports pour plantes
- → Grands sacs pour feuilles mortes ou mauvaises herbes
- → Serre et arceaux pour tunnel Nantais

Si vous avez, ou si quelqu'un de votre entourage possède du matériel (hors liste aussi) dont il ne se sert plus et qui mérite une seconde vie, ils seraient ravis de venir les voir. Vous pouvez contacter Emma au 076.268.71.52 qui pourra passer les chercher chez vous. Pour toutes questions : 032.486.91.10.

Le conseil communal